

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2113

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VILLEFRANCHE-TARARE

Ventes et cessions

514 903 459 RCS Villefranche-Tarare.

PXL INTERACTIVE.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Capital : 22500.00 EUR.

Adresse : 42, Chemin De la Croix de Fer, Zac du Peloux, 69400 Limas.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature d'avocat en date du .24.06.2026, la société à responsabilité limitée PXL INTERACTIVE, au capital de 22 500 euros, ayant son siège social à LIMAS (Rhône) ZAC du Peloux - 42, chemin de la Croix de Fer, immatriculée sous le numéro 514 903 459 RCS VILLEFRANCHE TARARE, et la société à responsabilité limitée A.L.V, au capital de 81 900 euros, ayant son siège social à LIMAS (Rhône) ZAC du Peloux - 42, chemin de la Croix de Fer, immatriculée sous le numéro 390 218 626 RCS VILLEFRANCHE TARARE, ont établi le projet de leur fusion par absorption de la société A. L. V par la société PXL INTERACTIVE. L'évaluation des biens transmis s'établit à : Actif 280 727 euros Passif 51 451 euros Actif net positif 229 276 euros Le rapport d'échange est de 0,610312 environ part de la société PXL INTERACTIVE pour 1 part de la société A.L.V. Pour rémunérer cet apport, la société PXL INTERACTIVE augmentera son capital de 7 500 euros par la création de 150 parts sociales de 50 euros de valeur nominale chacune. La prime de fusion ressortira à 221 776 euros, inscrite à un compte "prime de fusion". Ces parts sociales nouvelles seront attribuées aux associés de la société A.L.V., à raison de 150 parts sociales de la société PXL INTERACTIVE en échange des 246 parts sociales de la société A. L. V., selon les modalités suivantes : Monsieur Xavier TAVENEAU 73 parts Monsieur Patrick ROZAN 55 parts Monsieur Regis ROUX 22 parts Toutes les opérations effectuées par la société absorbée depuis le 1er janvier 2026 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société absorbante. La société A.L.V. sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion a été établi notamment sous la condition suspensive de son approbation par les assemblées générales extraordinaires des sociétés PXL INTERACTIVE et A.L.V. Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de VILLEFRANCHE TARARE le 24 juin 2026 pour chacune des sociétés PXL INTERACTIVE et A.L.V. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans le délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis..